

FICHE TECHNIQUE

Code article : C6670000

VINAIGRE MÉNAGER 14°

ANTICALCAIRE ET SURPUISSANT



AVANTAGES ET DOMAINES D'UTILISATION

- Nettoie les traces de calcaires (salles de bains / toilettes / cuisine)
- Nettoyage des Faïences
- Remise en état des électroménagers
- Détachant des tissus en association avec du bicarbonate de soude

CARACTÉRISTIQUES

- **Aspect** : Liquide fluide incolore
- **pH pur** : 2.3 (+/-0.2)
- **pH en solution aqueuse** : Non déterminé
- **Densité à 20°** : < 1
- **Parfum** : /

CONDITIONNEMENT : Bidon de 10 L – Palette de 60 bidons

Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>

UTILISATION :

DETACHANT des tissus en association avec le Bicarbonate de soude. SUPPRESSION sur les tissus, les taches de vin, fruits, confiture, café, auréoles de transpiration, etc... en frottant délicatement les taches avec du vinaigre et avant de mettre en machine avec votre programme habituel. ADOUCISSANT de substitution dans les lave linges. ELIMINATION des traces de calcaire sur les parois de douche, robinets, baignoire, lavabos et réservoir WC. DETARTRANT des appareils électroménager (bouilloire, cafetière, semelle de fer à repasser, etc ...)

MODE D'EMPLOI :

A utiliser pur

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Conserver hors de portée des enfants. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Conforme à la législation réglementant les produits de nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (Décret 73 138 du 12/02/1973 modifié le 19/12/2013).

Pour les surfaces entrant en contact avec les denrées alimentaires, rincer à l'eau potable

STOCKAGE :

Conserver hors de la portée des enfants.

Ne pas stocker avec des bases.

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

Ne pas stocker avec les aliments

LEGISLATION :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/643 (ATP 16)
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/849 (ATP 17)

Mis à jour le 21 juin 2022

Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>